

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION  
DES INNUS ESSIPIT**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 MARS 2023**

# **CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	
Résultats et surplus cumulé consolidés	6
Variation des actifs financiers nets consolidés	7
Situation financière consolidée	8
Flux de trésorerie consolidés	9
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	10
<b>INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE</b>	25

---

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 5P7

T 418 647-3151

**Rapport sur l'audit des états financiers**

*Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (ci-après la « Première Nation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023 et les états consolidés des résultats et du surplus cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et de ses pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme l'explique la note 3 des états financiers consolidés, la Première Nation a comptabilisé ses participations dans certaines entreprises publiques selon la méthode de la consolidation intégrale, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2022 en raison des incidences de cette dérogation. La note 3 des états financiers consolidés fournit une description et une quantification des incidences financières de ce problème pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022.

La Première Nation a capitalisé des actifs incorporels (autres que des actifs incorporels achetés) à titre d'actifs non financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2022 en raison des incidences de cette dérogation. Si les actifs incorporels avaient été comptabilisés en charges au moment de leur acquisition, les actifs non financiers et le surplus cumulé auraient été diminués de 879 825 \$ aux 31 mars 2023 et 2022.

Comme mentionné à la note 15, la Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulations de ceux-ci ou si elle ne parvient pas à utiliser ces contributions avant l'échéance de ces accords. La Première Nation n'a pas comptabilisé ces sommes dans les passifs, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Si ces montants avaient été comptabilisés aux passifs, ces derniers auraient été augmentés de 3 888 104 \$ au 31 mars 2023 (3 604 558 \$ au 31 mars 2022) et l'actif net aurait été diminué du même montant. De plus, les produits et l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 auraient été diminués de 283 546 \$ (186 778 \$ en 2022).

Au cours de l'exercice antérieur, une entité contrôlée incluse dans le périmètre de consolidation de la Première Nation a reçu, sous la forme d'un apport, les infrastructures d'un barrage. Cet apport en immobilisations corporelles n'a pas été évalué à sa juste valeur, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2022 en raison des incidences de cette dérogation. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022 n'ont pas été déterminées.

Par ailleurs, la Première Nation n'a pas appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Au 31 mars 2023, la Première Nation n'a pas comptabilisé de passif à l'égard des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ni émis les déclarations requises, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. À ces égards les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Première Nation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Première Nation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Première Nation.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Première Nation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Première Nation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant sur la conformité**

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard de la conformité de la Première Nation, pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, aux modalités suivantes de l'accord intervenu avec Santé Canada le 1er avril 2016 :

- Les infirmières sont accréditées par leur association provinciale et ont une assurance professionnelle;
- Les rapports obligatoires ont été préparés et transmis au bureau régional;
- Le plan de santé communautaire a été mis à jour.

#### *Responsabilité de la direction*

La direction est responsable de la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées dans l'accord précité. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

#### *Notre responsabilité*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la conformité de la Première Nation, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3531, « Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité ». Cette norme requiert que nous planifions et réalisions la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à la norme permettra toujours de détecter tout cas important de non-conformité aux exigences spécifiées qui pourrait exister. Les cas de non-conformité peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme importants lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport sur la conformité implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants concernant la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques de non-conformité importante, que ceux-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Notre indépendance et notre contrôle qualité*

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification », et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

*Opinion*

À notre avis, la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées de l'accord précité pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Nous ne fournissons aucun avis juridique relativement à la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Québec  
Le 21 septembre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2
	Budget	Réel
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Transferts des gouvernements (note 5) -		
Fédéral	5 157 482	10 219 766
Provincial	331 157	875 537
Organismes publics	353 233	1 185 910
Activités économiques -		
Pêche au crabe, vente au détail et habitations communautaires	4 465 313	4 740 636
Pourvoiries, excursions et camping provenant des sociétés contrôlées	5 266 288	5 672 967
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	236 945	1 102 998
Autres	584 050	2 397 097
	<hr/> 16 394 468	<hr/> 26 194 911
	<hr/> 16 394 468	<hr/> 23 661 987
<b>CHARGES (note 17)</b>		
Direction générale	1 196 528	2 359 239
Communication	-	75 470
Revendication territoriale	480 576	585 893
Corps de police	628 738	511 144
Comité de gestion	-	421 183
Infrastructure communautaire	1 417 762	1 734 730
Construction	-	819 388
Éducation	183 160	906 390
Culture	-	19 983
Santé	1 525 757	1 329 197
Services et programmes communautaires	2 013 267	1 063 690
Emploi et formation	-	249 624
Logements sociaux	137 733	153 066
Développement économique	96 500	471 358
Pêches	329 205	700 184
Territoire et affaires gouvernementales	1 059 044	1 170 002
Akumunan	208 618	210 618
Dépanneur	2 905 440	3 067 551
Centre communautaire Montagnais	186 194	297 541
Sociétés contrôlées	4 938 844	4 780 290
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 198 457
	<hr/> 17 307 366	<hr/> 22 124 998
	<hr/> 17 307 366	<hr/> 17 424 457
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		
	<hr/> (912 898)	<hr/> 4 069 913
	<hr/> (912 898)	<hr/> 6 237 530
<b>SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT</b>		
	<hr/> 77 474 814	<hr/> 71 237 284
	<hr/> 77 474 814	<hr/> 77 474 814
<b>SURPLUS CUMULÉ À LA FIN</b>		
	<hr/> 81 544 727	<hr/> 77 474 814
	<hr/> 81 544 727	<hr/> 77 474 814

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**  
**VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
	\$	\$
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>4 069 913</u>	<u>6 237 530</u>
Immobilisations corporelles -		
Acquisition	(3 547 845)	(3 130 061)
Produit sur la cession	56 000	147 270
Perte sur la cession	(44 200)	(11 258)
Amortissement	<u>1 198 457</u>	<u>1 135 178</u>
	<u>(2 337 588)</u>	<u>(1 858 871)</u>
Actifs incorporels -		
Acquisition	-	<u>(500 000)</u>
Charges reportées au prochain exercice -		
Acquisition	(374 676)	(141 556)
Utilisation	<u>141 556</u>	<u>123 237</u>
	<u>(233 120)</u>	<u>(18 319)</u>
Stocks -		
Acquisition	(477 517)	(356 963)
Utilisation	<u>356 963</u>	<u>384 832</u>
	<u>(120 554)</u>	<u>27 869</u>
<b>AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>1 378 651</b>	<b>3 888 209</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT</b>	<u>48 324 216</u>	<u>44 436 007</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN</b>	<b><u>49 702 867</u></b>	<b><u>48 324 216</u></b>

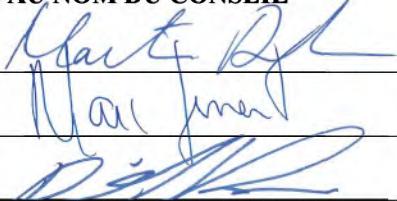
# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

AU 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse -		
Sans intérêt	3 367 466	2 151 986
2,35 % et 5,45 %	7 542 829	5 574 414
Placements temporaires -		
Autres, 0,95 % à 5,45 %, échéant d'avril 2023 à juin 2030	39 010 754	39 996 162
Comptes débiteurs (note 6)	7 801 567	5 342 275
Placements (note 7) -		
Participations dans des entreprises commerciales	12 326 063	13 064 398
Autres	732 465	767 322
Fonds en fidéicommis (note 8)	58 552	57 113
	<hr/>	<hr/>
	70 839 696	66 953 670
<b>PASSIFS</b>		
Comptes créditeurs	2 822 961	2 303 967
Produits reportés au prochain exercice (note 9)	12 308 569	9 417 713
Dette à long terme (note 10)	5 969 499	6 873 702
Impôts futurs	35 800	34 072
	<hr/>	<hr/>
	21 136 829	18 629 454
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<hr/>	<hr/>
	49 702 867	48 324 216
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 11)	27 659 842	25 322 254
Actifs incorporels (note 12)	3 329 825	3 329 825
Stocks	477 517	356 963
Charges reportées au prochain exercice	374 676	141 556
	<hr/>	<hr/>
	31 841 860	29 150 598
<b>SURPLUS CUMULÉ (note 13)</b>	<hr/>	<hr/>
	81 544 727	77 474 814

### SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL



, chef



, directeur général



, conseiller

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	4 069 913	6 237 530
Éléments n'affectant pas la trésorerie -		
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	(1 102 998)	(3 217 924)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(44 200)	(11 258)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 198 457	1 135 178
Contributions non remboursables	(120 000)	-
Intérêts implicites sur un emprunt	12 406	10 338
Impôts futurs	1 728	(22 287)
Distributions reçues des entreprises commerciales	1 841 333	1 438 382
Fonds générés par les opérations	5 856 639	5 569 959
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	(2 459 292)	(1 303 954)
Comptes créditeurs	518 994	1 183 731
Produits reportés au prochain exercice	2 890 856	3 006 196
Stocks	(120 554)	27 869
Charges reportées au prochain exercice	(233 120)	(18 319)
	<u>6 453 523</u>	<u>8 465 482</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 547 845)	(3 130 061)
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	56 000	147 270
Acquisition d'actifs incorporels	-	(500 000)
	<u>(3 491 845)</u>	<u>(3 482 791)</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Variation des placements temporaires	985 408	(5 534 368)
Effet à recevoir	34 857	22 035
Avances à une société fermée	-	150 000
Variation des fonds en fidéicommis	(1 439)	(888)
	<u>1 018 826</u>	<u>(5 363 221)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de la dette à long terme	-	341 600
Versements sur la dette à long terme	(796 609)	(1 087 701)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	-	(20 149)
	<u>(796 609)</u>	<u>(766 250)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	3 183 895	(1 146 780)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	<u>7 726 400</u>	<u>8 873 180</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	<u>10 910 295</u>	<u>7 726 400</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 1. MODIFICATIONS COMPTABLES

Au 1er avril 2022, la Première Nation a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les actifs et les passifs financiers ainsi que les dérivés. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre applicables à la Première Nation sont l'évaluation à la juste valeur des placements de portefeuille constitués d'éléments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que l'ajout d'informations à fournir concernant la nature et l'étendue des risques découlant de ces instruments financiers.

Le chapitre SP 1201 introduit la présentation d'un nouvel état pour les gains et les pertes de réévaluation, ainsi que la présentation du surplus ou du déficit cumulé au bilan comme le total du surplus ou du déficit cumulé et des gains et des pertes de réévaluation.

Ces nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, doivent être appliquées prospectivement. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Principes de consolidation -

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges de la Première Nation. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les produits et les charges consolidés ligne par ligne des sociétés contrôlées par la Première Nation. Le périmètre comptable de la Première Nation comprend les sociétés détenues en propriété exclusive, soit : Camping Tadoussac inc., Hébergement ESSIPIT, société en commandite ainsi que Société de gestion P.R.P. inc. et ses filiales : Domaine du Lac des Cœurs inc., 2620-8272 Québec inc., Domaine sportif du Lac Loup inc., Les Croisières ESSIPIT inc., 9069-3680 Québec inc., 9079-5659 Québec inc., 9100-2550 Québec inc., Domaine du Lac Bernier inc. ainsi que Mer et Monde Écotours inc.

Les sociétés Namunashu société en commandite, Pêcheries Nikan S.E.C., Groupe Umek, société en commandite, Groupe Namesh, S.E.C., Granulco inc., Société en commandite Apuiat ainsi que Rénovations J.M.B.R. inc. correspondent à des entreprises publiques ou à des partenariats commerciaux en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et les chiffres sont présentés aux états financiers consolidés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls le résultat net des entreprises publiques ou des partenariats commerciaux, les participations de la Première Nation dans ceux-ci et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les conventions comptables des entreprises publiques ou des partenariats commerciaux qui sont différentes de celles de la Première Nation.

# **CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

### **POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

#### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement, et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

##### Comptabilisation des produits -

Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des produits lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Dans ce cas, les paiements de transfert sont constatés comme des produits reportés. Les produits de transfert sont constatés dans l'état des résultats consolidés si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand des restrictions sont imposées par le contributeur quant à leur utilisation, et sont considérées comme des produits lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les produits perçus d'avance liés aux droits ou aux services sont reportés et constatés à l'état des résultats consolidés une fois qu'ils sont fournis.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la Première Nation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

##### Instruments financiers -

Les actifs et les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des avances, des fonds en fidéicommiss, des comptes créditeurs et de la dette à long terme.

Les placements autres que les participations dans des entreprises commerciales et les avances sont comptabilisés au coût.

##### Stocks -

Les stocks sont évalués à la moindre valeur du coût ou de la valeur nette probable de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

## POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

## Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtiments	2 % à 5 %
Bateaux, embarcations et pneumatiques	5,00 %, 7,50 % et 15,00 %
Routes et aménagement de terrains	4 %, 8 % et 25 %
Équipements -	
Sportifs	20 %
Système téléphonique	10 %
Bureau et informatique	20 % et 30 %
Autres	10 % et 20 %
Matériel roulant	20 % et 30 %

## Actifs incorporels -

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

### 3. DÉROGATION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

La Première Nation comptabilise ses participations dans les entités suivantes selon la méthode de la consolidation intégrale :

- Camping Tadoussac inc.;
- Les Croisières Essipit inc.;
- Hébergement Essipit, société en commandite;
- Mer et Monde Écotours inc.

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces entités répondent à la définition d'une entreprise publique et auraient conséquemment dû être comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La comptabilisation de ces entités selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, aurait les incidences suivantes sur les états financiers consolidés de la Première Nation aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les exercices terminés à ces dates :

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
<b>État des résultats consolidés -</b>		
Produits	(4 038 430)	(3 945 467)
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	89 415	665 513
Charges	<u>(3 949 015)</u>	<u>(3 279 954)</u>
Excédent des produits sur les charges	-	-

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 3. DÉROGATION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
<b>Variation des actifs financiers nets consolidés -</b>		
Variation due aux immobilisations corporelles	(66 850)	(72 640)
Variation due aux autres actifs non financiers	<u>1 295</u>	<u>4 202</u>
Augmentation des actifs financiers nets	(65 555)	(68 438)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<u>3 101 439</u>	<u>3 169 877</u>
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u><u>3 035 884</u></u>	<u><u>3 101 439</u></u>
<b>Situation financière consolidée -</b>		
Actifs financiers -		
Encaisse	(2 366)	(2 366)
Comptes débiteurs	(4 899 398)	(4 851 967)
Avances	470 147	586 503
Avances d'une société sous contrôle commun	1 470 984	1 470 984
Participations dans des entreprises commerciales	<u>5 237 097</u>	<u>5 147 682</u>
	2 276 464	2 350 836
Passifs -		
Comptes créditeurs	(661 702)	(415 889)
Dette à long terme	<u>(97 718)</u>	<u>(334 714)</u>
	(759 420)	(750 603)
Actifs financiers nets	<u><u>3 035 884</u></u>	<u><u>3 101 439</u></u>
Actifs non financiers -		
Immobilisations corporelles	(2 981 532)	(3 048 382)
Charges reportées au prochain exercice	<u>(54 352)</u>	<u>(53 057)</u>
	(3 035 884)	(3 101 439)
Surplus cumulé	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

#### 4. BUDGET

Le budget présenté aux fins de comparaison a été préparé par la direction de la Première Nation et n'est pas audité.

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 5. TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
<b>Fédéral -</b>		
Services aux Autochtones Canada	8 303 424	5 964 984
Solliciteur général du Canada	303 486	256 806
Société canadienne d'hypothèques et de logement	77 031	61 466
Pêches et Océans Canada	336 905	679 509
Environnement et Changement climatique Canada	229 977	-
Société d'épargne des Autochtones du Canada	749 097	858 072
Transports Canada	199 771	281 927
Agence d'évaluation d'impact du Canada	20 075	22 760
	<hr/>	<hr/>
	10 219 766	8 125 524
<b>Provincial -</b>		
Ministère de la Sécurité publique du Québec	367 996	237 051
Ministère de l'Éducation	9 948	10 765
Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit	141 403	599 671
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	214 010	100 000
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	142 180	100 000
	<hr/>	<hr/>
	875 537	1 047 487
	<hr/>	<hr/>
	11 095 303	9 173 011

#### 6. COMPTES DÉBITEURS

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
<b>Gouvernements -</b>		
<b>Fédéral -</b>		
Services aux Autochtones Canada -		
Courants	3 180 583	2 765 932
Subventions à recevoir se rapportant aux emprunts	265 872	437 020
Agence d'évaluation d'impact du Canada	2 714	38 356
Transports Canada	176 873	137 609
Société d'épargne des Autochtones du Canada	749 097	-
Organismes publics	1 008 575	292 101
Clients et autres	2 417 853	1 671 257
	<hr/>	<hr/>
	7 801 567	5 342 275

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 7. PLACEMENTS

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Participations dans des partenariats commerciaux -		
Namunashu société en commandite (50 %)	6 547 536	7 088 557
Pêcheries Nikan S.E.C. (50 %)	27 878	57 664
Groupe Umek, société en commandite (23,33 %)	1 983 151	2 602 248
Société en commandite Apuiat (14,24 %)	2 089 731	1 785 952
Groupe Namesh, S.E.C., actions participantes (50,90 %)	756 019	727 850
Granulco inc., actions participantes (25 %)	440 884	407 656
Rénovations J.M.B.R. inc., actions participantes (50 %)	480 864	394 471
	<u>12 326 063</u>	<u>13 064 398</u>
Autres placements -		
La Compagnie de Navigation des Basques inc. -		
Actions -		
1 340 actions de catégorie « A »	1 340	1 340
12 060 actions de catégorie « C »	12 060	12 060
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	28 020	28 020
	<u>41 420</u>	<u>41 420</u>
Granulco inc. -		
Effet à recevoir, 3,45 %, remboursable par versements mensuels de 3 472 \$, échéant en octobre 2023	54 219	89 076
Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc. -		
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	127 225	127 225
Dérivation de la rivière Portneuf -		
Participation au projet d'Hydro-Québec dans la dérivation partielle de la rivière Portneuf, remboursable à demande jusqu'en 2053, partenariat se terminant en 2053 et comportant une option de renouvellement de 49 ans donnant droit à des redevances calculées sur les ventes d'énergie et encaissables mensuellement	<u>509 601</u>	<u>509 601</u>
	<u>732 465</u>	<u>767 322</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 7. PLACEMENTS (suite)

Les principaux renseignements financiers des partenariats commerciaux sont les suivants :

	2 0 2 3			2 0 2 2
	Fabrication et transformation	Commerce de détail	Pêche	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Résultats -</b>				
Produits	28 795 690	3 371 747	808 065	32 975 502
Charges	28 394 315	3 198 960	307 628	31 900 903
<b>Bénéfice net</b>	<b>401 375</b>	<b>172 787</b>	<b>500 437</b>	<b>1 074 599</b>
<b>Situation financière -</b>				
<b>Actif -</b>				
Encaisse	5 021 963	1 142	61 041	5 084 146
Comptes débiteurs	7 192 871	254 511	23 633	7 471 015
Stocks	1 265 807	1 490 927	-	2 756 734
Placements	3 228 285	27 176	-	3 255 461
Immobilisations corporelles	46 748 510	752 254	-	47 500 764
Autres actifs	149 189	22 464	-	171 653
	<b>63 606 625</b>	<b>2 548 474</b>	<b>84 674</b>	<b>66 239 773</b>
				<b>64 864 856</b>
<b>Passif -</b>				
Emprunt bancaire	-	190 000	-	190 000
Comptes créditeurs	2 205 858	744 583	6 052	2 956 493
Dette à long terme	31 855 838	498 244	-	32 354 082
Produits reportés	4 794 179	1 904	-	4 796 083
	<b>38 855 875</b>	<b>1 434 731</b>	<b>6 052</b>	<b>40 296 658</b>
				<b>35 541 909</b>
<b>Capitaux propres -</b>				
Capital-actions et parts sociales	15 795 410	340 100	164 600	16 300 110
Bénéfices non répartis et capital (déficit)	8 955 340	773 643	(85 978)	9 643 005
	<b>24 750 750</b>	<b>1 113 743</b>	<b>78 622</b>	<b>25 943 115</b>
	<b>63 606 625</b>	<b>2 548 474</b>	<b>84 674</b>	<b>66 239 773</b>
				<b>64 864 856</b>
<b>8. FONDS EN FIDÉICOMMIS</b>				
			<b>2 0 2 3</b>	<b>2 0 2 2</b>
			<b>\$</b>	<b>\$</b>
Taux de la Banque du Canada majoré de 1,25 %, échéance indéterminée			<b>58 552</b>	<b>57 113</b>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 9. PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

	Solde au début	Reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Infrastructures communautaires -				
Services aux Autochtones Canada	3 872 586	4 445 314	(3 872 586)	4 445 314
Construction -				
Services aux Autochtones Canada	-	113 416	-	113 416
Entreprises -				
Dépôts pour réservations	1 190 754	1 070 747	(1 190 754)	1 070 747
Subventions reportées	99 895	753 629	(99 895)	753 629
Éducation -				
Services aux Autochtones Canada	58 141	333 622	(58 141)	333 622
Services et programmes communautaires -				
Services aux Autochtones Canada	592 724	648 145	(592 724)	648 145
Ministère de l'Éducation	9 948	9 948	(19 896)	-
Organismes publics	-	201 963	-	201 963
Développement économique -				
Services aux Autochtones Canada	-	55 482	-	55 482
Santé -				
Services aux Autochtones Canada	1 607 835	2 334 718	(1 607 835)	2 334 718
Territoire et affaires gouvernementales -				
Services aux Autochtones Canada	19 701	80 583	(19 701)	80 583
Transport Canada	9 150	-	(9 150)	-
Pêches et Océans Canada	82 214	24 800	(82 214)	24 800
Agence d'évaluation d'impact du Canada	23 848	3 773	(23 848)	3 773
Environnement et Changement climatique Canada	-	243 735	-	243 735
Organismes publics	-	8 497	-	8 497
Revendications territoriales -				
Organismes publics	692 452	573 005	(692 452)	573 005
Akumunan -				
Environnement et Changement climatique Canada	-	25 350	-	25 350
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	108 618	-	(108 618)	-
Corps de police -				
Solliciteur général du Canada	-	109 468	-	109 468
Ministère de la Sécurité publique du Québec	-	101 049	-	101 049
Habitations communautaires -				
Société canadienne d'hypothèque et de logement	-	2 717	-	2 717
Direction générale -				
Services aux Autochtones Canada	99 847	147 433	(99 847)	147 433
Hydro-Québec	950 000	1 031 123	(950 000)	1 031 123
	<b>9 417 713</b>	<b>12 318 517</b>	<b>(9 427 661)</b>	<b>12 308 569</b>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 10. DETTE À LONG TERME

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Emprunts -		
1,06 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 104 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en septembre 2026, fin de la période d'amortissement prévue en septembre 2036	166 576	177 995
2,06 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 717 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en janvier 2025, fin de la période d'amortissement prévue en janvier 2035	217 647	233 638
Sans intérêt, solde de prix de vente relativement à l'acquisition de terrains, remboursable par un versement de 162 500 \$ le 9 mars 2024	162 500	325 000
Sans intérêt (taux effectif de 3,50 %), d'une valeur nominale de 29 984 \$, remboursable par versements mensuels de 1 667 \$ en capital, échéant en janvier 2025	29 200	53 900
9,95 %, garanti par le Secrétariat aux affaires autochtones, remboursable par versements semestriels de 37 081 \$, échéant en juin 2023	2 323	74 056
3,373 %, garanti par le Secrétariat aux affaires autochtones, remboursable par versements semestriels de 52 683 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en juin 2025	263 549	362 964
Sans intérêt (taux effectif de 3,50 %), d'une valeur nominale de 23 612 \$, garanti par la Corporation de développement économique montagnaise, remboursable par versements mensuels de 6 666 \$ en capital, échéant en août 2023 (a)	22 697	212 262
6,50 %, garanti par la Corporation de développement économique montagnaise, remboursable par versements mensuels de 686 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en mai 2031	51 808	56 498
Emprunt d'une Première Nation – projet Namunashu -		
3,41 %, majoré de frais d'administration de 1,50 %, garanti par une hypothèque mobilière sur la participation dans Namunashu société en commandite ainsi que par les distributions de celle-ci et par les redevances liées au projet du Parc éolien Rivière-du-Moulin, remboursable par versements mensuels de 23 766 \$ en capital, plus les intérêts, renouvelable en décembre 2027, fin de la période d'amortissement prévue en avril 2041	5 053 199	5 377 389
	<u>5 969 499</u>	<u>6 873 702</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 10. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme, nets des subventions se rapportant à certains emprunts, seront les suivants :

Exercices se terminant les 31 mars 2024	624 221 \$
2025	614 454 \$
2026	377 529 \$
2027	422 877 \$
2028	291 690 \$

(a) La Première Nation a bénéficié de financement totalisant 360 000 \$ (six emprunts de 60 000 \$ chacun), composé d'emprunts de 240 000 \$ et de contributions non remboursables de 120 000 \$. Lors de la comptabilisation initiale, la Première Nation a évalué les emprunts à leur juste valeur, donnant lieu à un ajustement de 22 227 \$ constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi de ces financements.

Au cours de l'exercice, la société a bénéficié d'une contribution non remboursable supplémentaire de 120 000 \$ constatée aux résultats à titre de contributions.

#### 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 2 3	Amortissement cumulé	Valeur nette	2 0 2 2
	Coût			Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 553 456	-	2 553 456	2 500 795
Bâtiments	26 614 614	9 637 844	16 976 770	16 472 480
Bateaux, embarcations et pneumatiques	3 075 820	1 971 451	1 104 369	1 047 944
Routes et aménagement de terrains	8 298 712	3 607 147	4 691 565	3 167 573
Équipements -				
Sportifs	885 536	689 741	195 795	217 551
Système téléphonique	31 830	30 092	1 738	1 931
Bureau et informatique	2 141 984	1 711 529	430 455	410 156
Autres	5 330 436	4 276 431	1 054 005	976 582
Matériel roulant	2 585 952	1 934 263	651 689	527 242
	<u>51 518 340</u>	<u>23 858 498</u>	<u>27 659 842</u>	<u>25 322 254</u>

#### 12. ACTIFS INCORPORELS

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Permis de pêche	2 450 000	2 450 000
Droits d'exploitation de territoires	454 138	454 138
Écart d'acquisition	425 687	425 687
	<u>3 329 825</u>	<u>3 329 825</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 13. SURPLUS CUMULÉ

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Le surplus cumulé inclut certaines réserves qui se détaillent comme suit :		
Investissements nets -		
Placements	8 005 329	8 454 331
Fonds en fidéicommis	58 552	57 113
Immobilisations corporelles	26 818 047	24 094 701
Actifs incorporels	3 329 825	3 329 825
Prêts à la rénovation	227 377	219 270
Développement économique	938 837	884 920
Réserves de remplacement et de fonctionnement	585 457	559 257
Investissements futurs	200 000	200 000
Non affecté	<u>41 381 303</u>	<u>39 675 397</u>
	<u>81 544 727</u>	<u>77 474 814</u>
Développement économique -		
La Première Nation a reçu des contributions spéciales de membres, et leur utilisation est restreinte à des projets spécifiques de développement préalablement autorisés par l'assemblée générale de la Première Nation.		

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Solde au début		
Solde au début	884 920	838 411
Affectations internes -		
Contributions	36 967	42 833
Produits d'intérêts	<u>16 950</u>	<u>3 676</u>
Solde à la fin	<u>938 837</u>	<u>884 920</u>

#### Réserves de remplacement et de fonctionnement -

En vertu de conventions signées avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Santé Canada, la Première Nation s'est engagée à constituer des réserves de remplacement et de fonctionnement à utiliser pour assumer le coût des réparations majeures, pour pourvoir à un éventuel déficit ainsi que pour remplacer de l'équipement hors d'usage pour les immeubles locatifs et les services de santé. La Première Nation constitue également une réserve de remplacement pour les immeubles locatifs non compris dans les conventions intervenues avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### 13. SURPLUS CUMULÉ (suite)

Réserves de remplacement et de fonctionnement (suite) -

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Solde au début	559 257	533 057
Affectation du surplus cumulé -		
Contributions	26 200	26 200
Produits d'intérêts	-	-
Solde à la fin	<u>585 457</u>	<u>559 257</u>

Surplus d'investissements futurs -

La Première Nation a réservé un montant de 200 000 \$ dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations corporelles.

#### 14. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'une entente d'approvisionnement en électricité conclue entre EEN CA Rivière du Moulin S.E.C. (ci-après « EEN ») et les Parties innues, représentées par Mashteuatsh, Essipit et Pessamit, pour le projet du Parc éolien de Rivière-du-Moulin, EEN convient de payer aux Parties innues une contribution volontaire annuelle de 1 275 \$ par mégawatt (ci-après « MW ») pour les éoliennes du projet qui sont installées et qui sont en activité. L'achat d'énergie d'origine éolienne produite au Québec du projet représente une capacité prévue de 350 MW, soit 150 MW pour la phase 1 et 200 MW pour la phase 2. Cette redevance, pouvant donc atteindre 446 250 \$ annuellement et devant être répartie à parts égales entre les Parties innues, sera indexée annuellement selon le barème d'indexation du prix de l'électricité. La contribution volontaire sera payable au cours de la phase d'exploitation du projet, soit d'une durée prévue de 20 ans pour les éoliennes de la phase 1 et d'une durée prévue de 19 ans pour la phase 2.

#### 15. ÉVENTUALITÉS

La Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulation de ceux-ci. Au 31 mars 2023, les montants des fonds inutilisés provenant de ces accords de contributions sont les suivants :

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada -		
Développement social et communautaire	1 350 325	1 066 779
Santé Canada	<u>2 537 779</u>	<u>2 537 779</u>
	<u>3 888 104</u>	<u>3 604 558</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

#### **15. ÉVENTUALITÉS (suite)**

Tout montant que la Première Nation pourrait devoir rembourser sera comptabilisé en charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cadre du projet d'investissement du Parc éolien Rivière-du-Moulin, la Première Nation a émis une lettre de crédit en faveur d'Hydro-Québec Distribution Services inc. de 314 750 \$, qui vient à échéance en août 2023.

Société de gestion P.R.P. inc., une société contrôlée par la Première Nation, s'est portée garante, conjointement avec les autres actionnaires, du remboursement de l'emprunt bancaire de l'entreprise commerciale Rénovations J.M.B.R. inc. Au 31 mars 2023, le solde de cet emprunt s'établit à 190 000 \$.

#### **16. CHARGES PAR OBJET**

Les charges par objet se répartissent comme suit :

	2 0 2 3	2 0 2 2
	\$	\$
Coût des produits vendus	2 444 155	2 087 069
Salaires et charges sociales	9 715 801	7 491 423
Sous-traitance	125 453	143 904
Honoraires et services	2 167 989	1 443 058
Entretien et réparation	1 447 413	1 032 281
Matériaux et fournitures	724 716	463 982
Frais du matériel roulant	34 260	10 555
Frais des locaux	559 221	506 768
Droits de scolarité	140 274	88 189
Allocations	761 231	487 501
Contributions	-	14 420
Publicité, promotion et communications	350 812	474 683
Frais de déplacement	261 778	35 261
Frais financiers	491 390	495 566
Immobilisations corporelles -		
Perte sur la cession	(44 200)	(11 258)
Perte d'immobilisations corporelles relative à un sinistre	-	-
Amortissement	1 198 457	1 135 178
Divers	<u>1 746 248</u>	<u>1 525 877</u>
	<u>22 124 998</u>	<u>17 424 457</u>

#### **17. INSTRUMENTS FINANCIERS**

##### **Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

La Première Nation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Première Nation.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que la Première Nation utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

**17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risques financiers**

Risque de crédit -

La Première Nation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La Première Nation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Première Nation. Cette dernière est également exposée au risque de crédit du fait qu'elle se porte garante d'une autre partie (note 15).

Le solde des comptes clients et autres créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Première Nation aux créances douteuse n'est pas importante. La valeur comptable au bilan consolidé des actifs financiers de la Première Nation exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Première Nation est exposée. La direction de la Première Nation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers consolidés.

Aucun actif financier de la Première Nation n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2023 et 2022, et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt -

La Première Nation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements temporaires et les emprunts à long terme portant intérêt à taux fixe exposent la Première Nation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité -

Le risque de liquidité de la Première Nation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Première Nation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Première Nation dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Première Nation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

**17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

Risque de liquidité (suite) -

Au 31 mars 2023, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) de la Première Nation se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Comptes créditeurs	2 822 961	-	-	-
Dette à long terme	340 456	471 537	2 071 438	4 698 072
	<u>3 163 417</u>	<u>471 537</u>	<u>2 071 438</u>	<u>4 698 072</u>

**18. ENGAGEMENTS**

La Première Nation s'est engagée, sur une période de 20 ans se terminant en 2040, envers la municipalité des Escoumins, à verser 477 702 \$ pour des frais relatifs à l'entretien et à l'opération d'une infrastructure. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 23 885 \$ annuellement de 2024 à 2028.

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2		2 0 2 3	2 0 2 2
	Direction générale			Communication	
	\$	\$		\$	\$
<b>PRODUITS</b>					
Gouvernement fédéral	754 741	638 949		-	-
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-		-	-
Autres	<u>245 454</u>	<u>456 458</u>		<u>1 275</u>	-
	<u>1 000 195</u>	<u>1 095 407</u>		<u>1 275</u>	-
<b>CHARGES</b>					
Frais d'exploitation -					
Salaires et charges sociales	1 619 729	1 347 087	25 400		-
Honoraires et services	311 384	176 283	6 370		-
Entretien et réparation	-	-	-		-
Matériaux et fournitures	-	15 498	-		-
Frais du matériel roulant	-	-	-		-
Frais des locaux	30 557	18 944	3 213		-
Droits de scolarité	-	-	-		-
Allocations	-	-	-		-
Contributions	-	-	-		-
Publicité, promotion et communications	234	1 955	17 198		-
Frais de déplacement	-	-	-		-
Divers	-	-	-		-
Frais d'administration -					
Frais de déplacement	82 782	57 064	6 522		-
Divers	297 634	295 175	16 767		-
Frais financiers	16 919	8 722	-		-
Divers	-	-	-		-
	<u>2 359 239</u>	<u>1 920 728</u>	<u>75 470</u>		-
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>					
	<u>(1 359 044)</u>	<u>(825 321)</u>	<u>(74 195)</u>		-

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Revendication territoriale	\$	Corps de police	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	-	9 006	303 486	256 806
Gouvernement provincial	-	-	367 996	237 051
Organismes publics	642 316	450 340	-	-
Activités économiques	-	-	-	-
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>356</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 344</u>
	<u>642 672</u>	<u>459 346</u>	<u>671 482</u>	<u>495 201</u>
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	463 814	260 142	418 601	378 808
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	81 802	58 397	12 736	16 216
Entretien et réparation	-	-	16 025	30 419
Matériaux et fournitures	-	-	-	-
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	-	-	6 427	6 214
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	-	-
Frais de déplacement	25 823	4 335	-	-
Divers	<u>5 257</u>	<u>256</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	-	-	19 151
Divers	9 197	21 302	57 355	18 401
Frais financiers	-	-	-	-
Divers	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>585 893</u>	<u>344 432</u>	<u>511 144</u>	<u>469 209</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>				
	<u>56 779</u>	<u>114 914</u>	<u>160 338</u>	<u>25 992</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditée)

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Comité de gestion	Infrastructure communautaire		
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	-	-	2 848 776	1 637 301
Gouvernement provincial	-	-	11 403	14 671
Organismes publics	-	-	-	-
Activités économiques	-	-	30 690	27 480
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>1 117 046</u>	<u>419 602</u>	<u>13 347</u>	<u>11 191</u>
	<u>1 117 046</u>	<u>419 602</u>	<u>2 904 216</u>	<u>1 690 643</u>
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	145 247	91 211	771 173	601 564
Sous-traitance	-	-	95 818	133 737
Honoraires et services	1 100	1 810	231 940	212 522
Entretien et réparation	67 202	26 708	297 321	138 722
Matériaux et fournitures	-	-	163 798	119 178
Frais du matériel roulant	-	-	23 615	3 249
Frais des locaux	469	-	51 274	60 768
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	14 420	-	-
Publicité, promotion et communications	28 868	25 653	-	-
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	2 598	-	28 206	96 959
Divers	14 799	12 866	46 892	60 338
Frais financiers	78 454	-	11 403	14 671
Divers	<u>82 446</u>	<u>-</u>	<u>13 290</u>	<u>-</u>
	<u>421 183</u>	<u>172 668</u>	<u>1 734 730</u>	<u>1 441 708</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<b><u>695 863</u></b>	<b><u>246 934</u></b>	<b><u>1 169 486</u></b>	<b><u>248 935</u></b>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditée)

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Construction	\$	Éducation	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	176 312	-	1 181 485	1 023 470
Gouvernement provincial	-	490 000	-	-
Organismes publics	-	-	-	-
Activités économiques	-	-	-	-
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>199 739</u>	<u>47 042</u>	<u>660</u>	<u>-</u>
	<u>376 051</u>	<u>537 042</u>	<u>1 182 145</u>	<u>1 023 470</u>
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	397 898	208 455	32 551	16 941
Sous-traitance	29 635	10 167	-	-
Honoraires et services	-	-	-	40
Entretien et réparation	133 728	85 093	-	-
Matériaux et fournitures	215 060	44 554	5 803	26 122
Frais du matériel roulant	10 645	7 306	-	-
Frais des locaux	18 018	9 955	-	-
Droits de scolarité	-	-	140 274	88 189
Allocations	-	-	617 831	440 330
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	-	-
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	14 027	9 137	45 690	46 372
Divers	377	8 637	52 514	20 391
Frais financiers	-	-	-	-
Divers	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>11 727</u>	<u>2 739</u>
	<u>819 388</u>	<u>383 304</u>	<u>906 390</u>	<u>641 124</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<u>(443 337)</u>	<u>153 738</u>	<u>275 755</u>	<u>382 346</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Culture	\$	Santé	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	-	-	1 555 355	1 255 945
Gouvernement provincial	-	-	-	-
Organismes publics	1 000	6 900	-	20 072
Activités économiques	35 019	3 570	-	-
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>3 623</u>	<u>5 029</u>	<u>1 033</u>	<u>1 654</u>
	<u>39 642</u>	<u>15 499</u>	<u>1 556 388</u>	<u>1 277 671</u>
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	-	-	371 529	380 559
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	-	-	622 660	508 034
Entretien et réparation	-	-	72 980	26 379
Matériaux et fournitures	-	4 600	45 589	69 876
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	-	-	-	-
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	-	-
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	-	-	57 202	32 309
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	<u>18 909</u>	<u>36 623</u>	<u>34 487</u>	<u>64 198</u>
Frais financiers	-	-	-	-
Divers	<u>1 074</u>	<u>6 000</u>	<u>124 750</u>	<u>102 268</u>
	<u>19 983</u>	<u>47 223</u>	<u>1 329 197</u>	<u>1 183 623</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>				
	<u>19 659</u>	<u>(31 724)</u>	<u>227 191</u>	<u>94 048</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Services et programmes communautaires	\$	Emploi et formation	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	1 721 519	1 187 725	-	14 638
Gouvernement provincial	9 948	19 383	-	-
Organismes publics	56 688	41 846	380 372	207 848
Activités économiques	-	-	-	-
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>9 249</u>	<u>-</u>	<u>2 565</u>	<u>1 769</u>
	<u>1 797 404</u>	<u>1 248 954</u>	<u>382 937</u>	<u>224 255</u>
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	648 490	521 530	229 089	106 858
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	41 171	70 763	-	-
Entretien et réparation	1 011	47 232	-	-
Matériaux et fournitures	103 495	46 974	-	-
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	27 289	5 126	6 000	-
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	141 108	45 907	2 292	1 264
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	-	-
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	-	31 789	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	6 904	6 514	9 381
Divers	99 273	47 053	5 729	3 590
Frais financiers	-	-	-	-
Divers	<u>1 853</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>1 063 690</u>	<u>823 278</u>	<u>249 624</u>	<u>121 093</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<u>733 714</u>	<u>425 676</u>	<u>133 313</u>	<u>103 162</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Logements sociaux	\$	Développement économique	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	77 032	46 828	414 182	824 213
Gouvernement provincial	-	-	-	-
Organismes publics	-	-	6 175	139 401
Activités économiques	223 865	230 851	-	81 456
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>69 391</u>	<u>8 462</u>	<u>189 398</u>	<u>127 492</u>
	<u>370 288</u>	<u>286 141</u>	<u>609 755</u>	<u>1 172 562</u>
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	11 378	-	132 251	235 155
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	35 603	2 500	118 446	121 282
Entretien et réparation	-	-	656	3 503
Matériaux et fournitures	-	-	219	431
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	-	-	-	2 729
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	-	676
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	99 640	48 991	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	-	3 021	1 831
Divers	-	-	28 066	100 685
Frais financiers	6 445	6 217	188 699	281 382
Divers	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>153 066</u>	<u>57 708</u>	<u>471 358</u>	<u>747 674</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>				
	<u>217 222</u>	<u>228 433</u>	<u>138 397</u>	<u>424 888</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Pêche	\$	Territoire et affaires	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	216 837	654 818	968 041	575 825
Gouvernement provincial	-	-	277 572	195 000
Organismes publics	-	-	99 359	9 167
Activités économiques	1 128 688	1 230 213	-	-
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>265 419</u>	<u>124 132</u>	<u>49 355</u>	<u>102 297</u>
	<u>1 610 944</u>	<u>2 009 163</u>	<u>1 394 327</u>	<u>882 289</u>
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	576 382	313 943	598 667	541 508
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	554	-	431 034	136 298
Entretien et réparation	38 553	34 805	-	-
Matériaux et fournitures	42 439	26 771	21 366	27 690
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	11 240	11 410	-	-
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	-	-
Frais de déplacement	-	-	29 455	26 188
Divers	<u>13 733</u>	<u>7 784</u>	<u>67 219</u>	<u>43 041</u>
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	7 713	-	-	-
Divers	<u>9 570</u>	<u>10 336</u>	<u>20 618</u>	<u>8 772</u>
Frais financiers	-	-	-	-
Divers	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 643</u>	<u>2 047</u>
	<u>700 184</u>	<u>405 049</u>	<u>1 170 002</u>	<u>785 544</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<u>910 760</u>	<u>1 604 114</u>	<u>224 325</u>	<u>96 745</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Akumunan	\$	Sociétés contrôlées	\$
<b>PRODUITS</b>				
Gouvernement fédéral	2 000	-	-	-
Gouvernement provincial	208 618	91 382	-	-
Organismes publics	-	-	-	-
Activités économiques	-	-	5 672 967	5 140 154
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	86 393	103 573
Autres	<u>5 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	210 618	96 382	5 759 360	5 243 727
<b>CHARGES</b>				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	-	-	-	-
Salaires et charges sociales	113 827	42 563	2 497 970	2 000 768
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	63 673	27 464	171 910	61 489
Entretien et réparation	-	-	802 562	597 905
Matériaux et fournitures	2 815	3 854	74 448	47 343
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	-	-	319 482	315 703
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	300 891	445 653
Frais de déplacement	3 631	4 738	-	-
Divers	<u>17 161</u>	<u>15 797</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	-	4 637	4 582
Divers	2 431	554	-	-
Frais financiers	-	-	146 827	152 455
Divers	<u>7 080</u>	<u>1 123</u>	<u>461 563</u>	<u>232 927</u>
	210 618	96 093	4 780 290	3 858 825
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<u>-</u>	<u>289</u>	<u>979 070</u>	<u>1 384 902</u>

# CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

## INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditée)

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 2
	Dépanneur	\$	CCM	\$

#### PRODUITS

Gouvernement fédéral	-	-	-	-
Gouvernement provincial	-	-	-	-
Organismes publics	-	-	-	-
Activités économiques	3 073 568	2 639 358	248 806	98 901
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	-	-	-	-
Autres	<u>63 803</u>	<u>-</u>	<u>33 430</u>	<u>63 769</u>
	<u>3 137 371</u>	<u>2 639 358</u>	<u>282 236</u>	<u>162 670</u>

#### CHARGES

Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	2 393 308	2 060 799	50 847	26 270
Salaires et charges sociales	562 372	400 750	99 433	43 581
Sous-traitance	-	-	-	-
Honoraires et services	12 277	4 055	25 329	45 905
Entretien et réparation	7 317	13 496	10 058	28 019
Matériaux et fournitures	3 192	3 222	46 492	27 869
Frais du matériel roulant	-	-	-	-
Frais des locaux	38 873	31 079	46 379	44 840
Droits de scolarité	-	-	-	-
Allocations	-	-	-	-
Contributions	-	-	-	-
Publicité, promotion et communications	2 536	196	1 085	550
Frais de déplacement	-	-	-	-
Divers	1 899	2 535	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	1 006	-	153	151
Divers	8 251	8 451	11 642	16 109
Frais financiers	36 520	28 062	6 123	4 057
Divers	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>3 067 551</u>	<u>2 552 645</u>	<u>297 541</u>	<u>237 351</u>

#### EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT

	69 820	86 713	(15 305)	(74 681)
--	--------	--------	----------	----------